



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2008-1429
dossier lié n° 2010262

Maisons-Alfort, le 8 décembre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
ROUNDUP MAX , n° 2008-1429**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 12 novembre 2008 d'un dossier, déposé par MONSANTO AGRICULTURE France S.A.S, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ROUNDUP MAX.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence ROUNDUP FLASH, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°2010262, est en cours de validité jusqu'au 31/12/2017 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour ROUNDUP MAX est bien strictement identique à celle déclarée pour ROUNDUP FLASH ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ROUNDUP MAX, présentée par MONSANTO AGRICULTURE France S.A.S, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit ROUNDUP FLASH.

Pascale BRIAND